



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE  
Office fédéral de l'agriculture OFAG

# Les Paiements directs en Suisse

Laurent Nyffenegger

Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Suisse

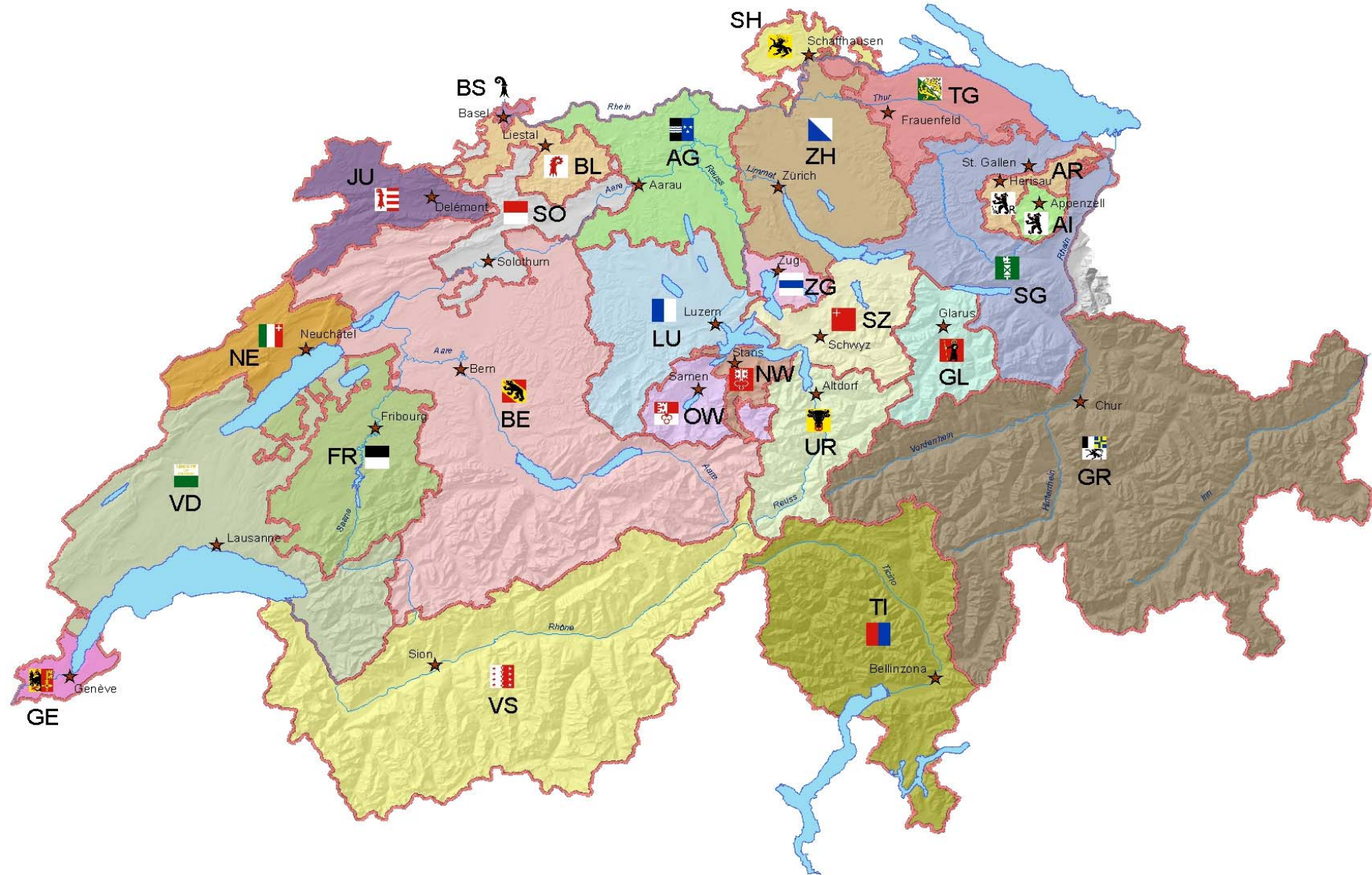


# Organisation de la journée

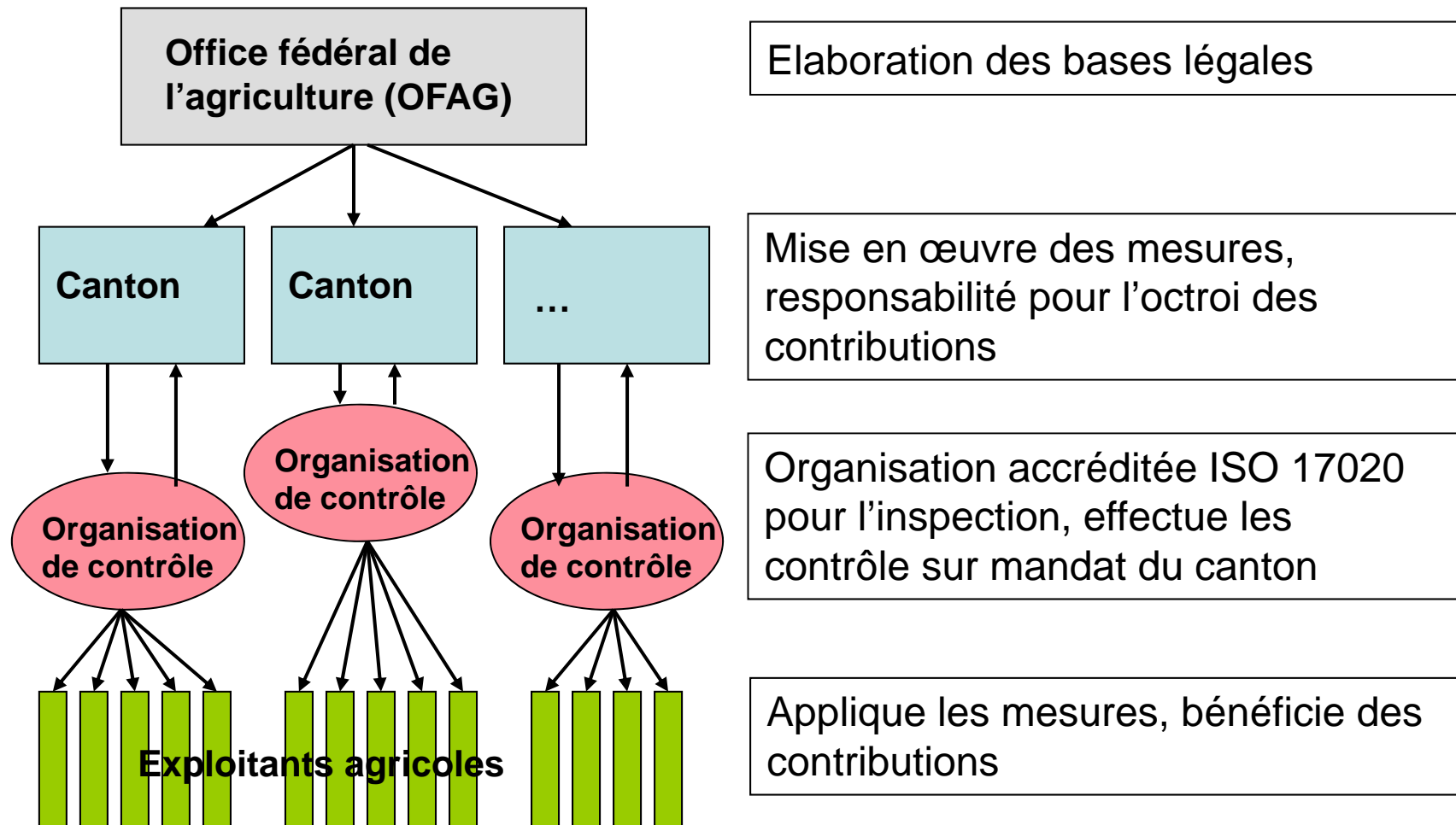
Horaire	Sujet	Intervenant
8h15 – 8h30	Salutations et mots de bienvenue	FRIJ – P.-A. Odiet
8h30 - 9h00	Présentation de l'agriculture suisse et des mesures de politique agricole	Laurent Nyffenegger
9h00 - 9h30	Mise en œuvre des mesures au niveau cantonal, expérience et impact de la politique agricole, programme ressource SolAirEau	Eric Amez-Droz
9h30 - 10h00	Pause-café	
10h00 - 10h30	Le point de vue de la profession	Michel Darbellay
10h30 - 11h00	L'organisation et le déroulement des contrôles	Dominique Erard
11h00 - 11h45	Discussion - Echanges d'expérience	tous
12h00 - 12h45	Repas de midi	
13h15 – 15h15	Visite d'une exploitation agricole	P. Chételat + M. Rossé



# La Suisse et ses unités politico-administratives: les cantons

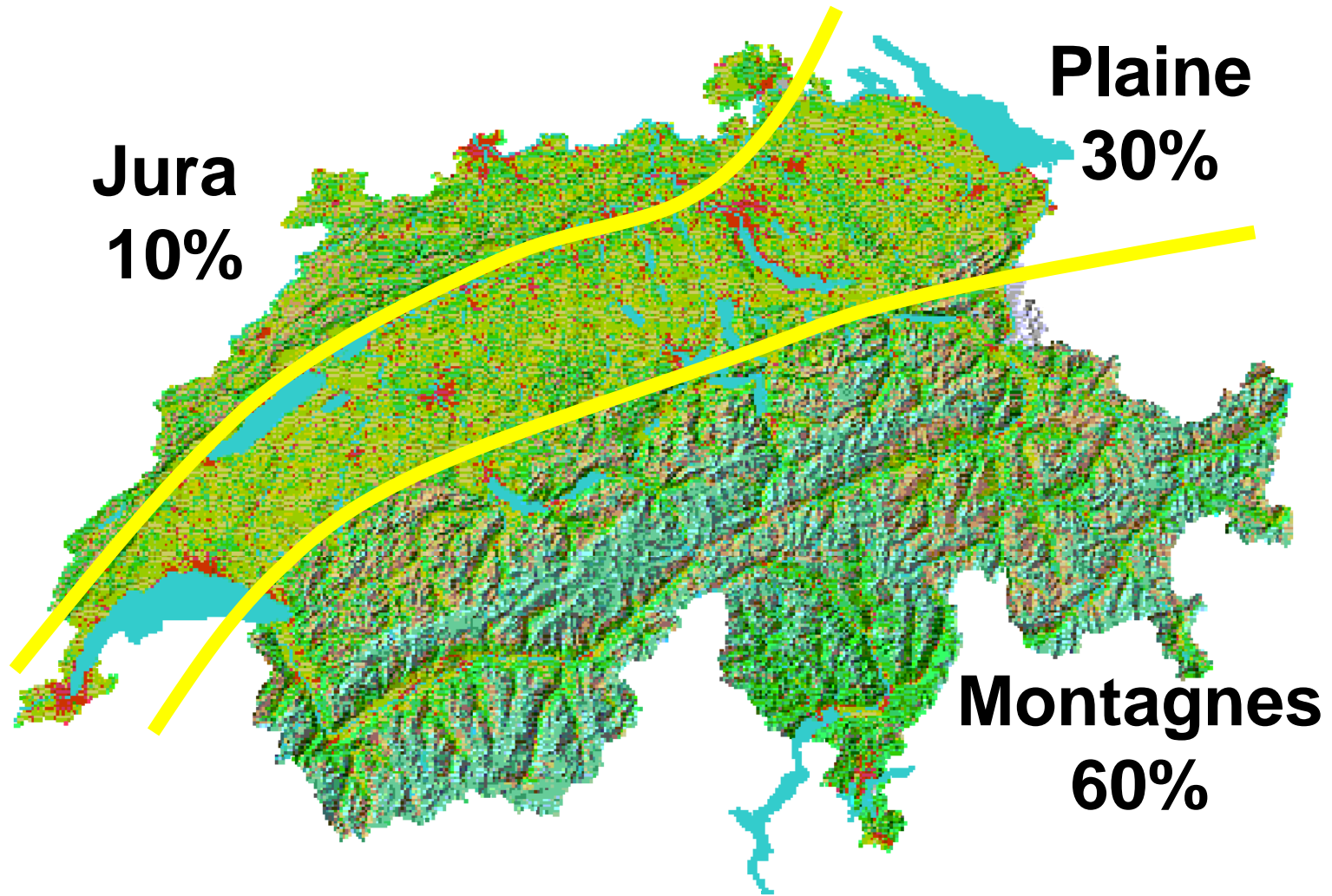


# Organisation et exécution des mesures





# Agriculture suisse – chiffres-clés





# Agriculture suisse – chiffres-clés

## Jura

- ❑ Surfaces herbagères, relativement extensives (pâturages boisés) – élevage bovin.
- ❑ Production laitière et spécialités fromagères
- ❑ Régions distantes des centres urbains





# Agriculture suisse – chiffres-clés

## Plaine

- ❑ Agriculture diversifiée, exploitations agricoles mixtes (production laitière et grandes cultures). Egalement productions arboricoles, maraichères et viticoles.
- ❑ Climat et sol favorables, haut degré de mécanisation.
- ❑ Forte pression sur le foncier (habitats, industries, routes).





# Agriculture suisse – chiffres-clés

## Montagnes

- ❑ Petites structures axées sur l'élevage bovin et la production laitière
- ❑ Conditions difficiles (terrain en pente et climat).
- ❑ Revenus accessoires souvent indispensable (tourisme)







# Agriculture suisse – chiffres-clés



• **Surface agricole utile (SAU)** 1'055'000 ha

dont

- terres ouvertes (cultures) 275'000 ha
- prairies / pâturages 745'000 ha
- arboriculture, légumes, vignes 20'000ha

• **Exploitations** env. 60'000

Surface moyenne par exploitation env. 20,00 ha

Exploitations agricoles avec:

- de 1 à 15 ha 49%
- de 15 à 40 ha 43%
- de 40 à >100 ha 8%



# Evolution de la politique agricole suisse

Avant 1993	Soutien de la Confédération <b>lié aux produits</b> (garantie des prix et prise en charge obligatoire)	Intensification de la production, surproduction et prix élevés
------------	--	--



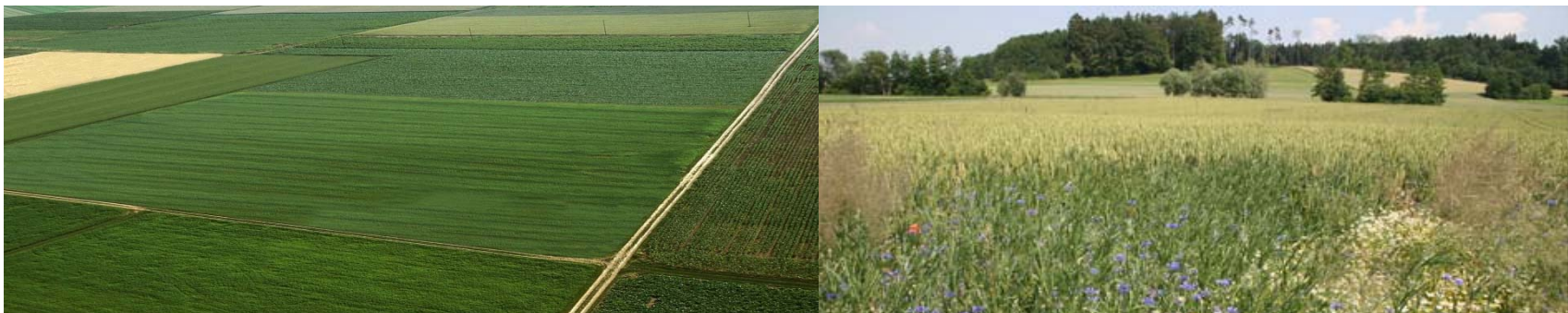
- **Pression interne : trop de dépenses, sensibilité écologique**
- **Ouverture des marchés**

1993	Introduction des premiers paiements directs non liés à la production	Incitation à fournir des prestations écologiques particulières (PI)
1999	Nouvelle loi sur l'agriculture Introduction de l'éco-conditionnalité	Prestations écologiques requises (PER)
2014	Refonte du système des Paiements directs (axés sur les missions de l'agriculture suisse).	Les PER sont maintenues, introduction de nouvelles incitations.

## **Les prestations écologiques requises (PER)**

- Garde des animaux de rente respectueuse de l'espèce
- Assolement régulier
- Protection appropriée du sol
- Bilan de fumure équilibré
- Utilisation ciblée des produits de traitement des plantes
- Part équitable de surfaces de compensation écologique

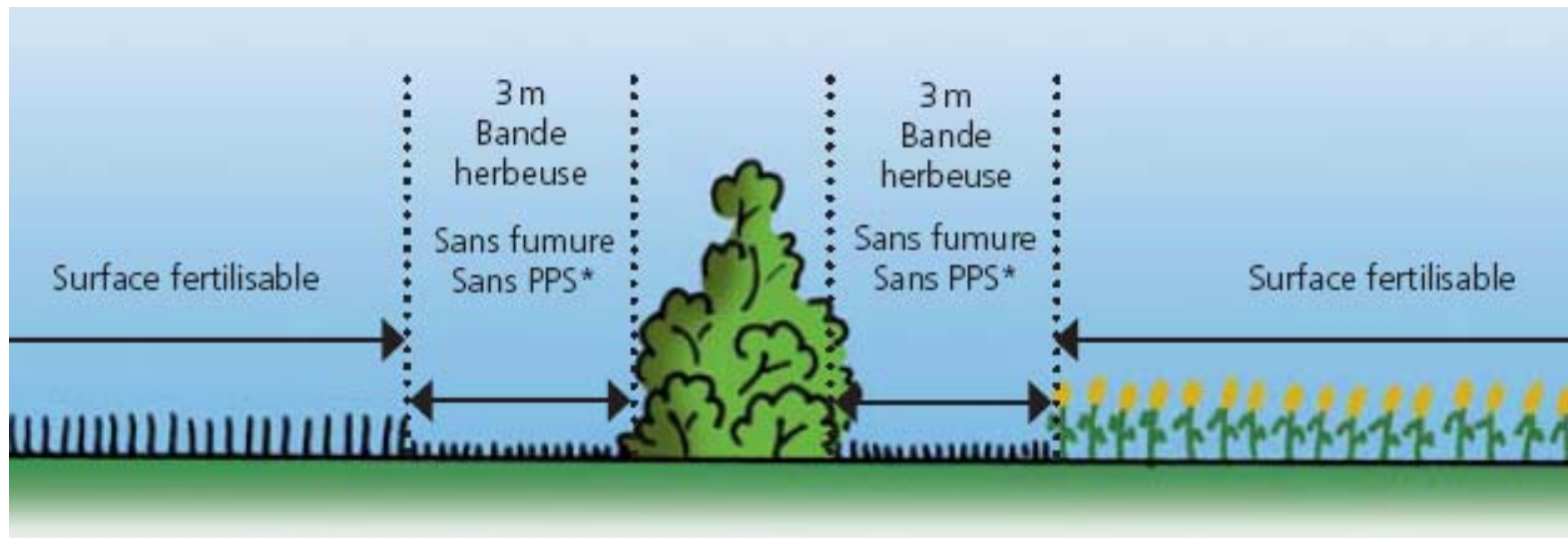
Respect des dispositions concernant l'agriculture dans les législations sur la protection des eaux et de l'environnement.





## PER - Compensation écologique

- Surfaces de compensation écologique (SCE) :
  - > 3.5 % de la SAU vouée aux cultures spéciales
  - > **7 % de la SAU** exploitée en tant qu'herbages ou cultures
- Bordures tampon :
  - le long des lisières de forêt, haies et des cours d'eau





# Surfaces de compensation écologique répartition

Correspond à env. 13% de la SAU

Total 131 119 ha

Pâturages boisés 2 %

Autres SCE 1 %

Pâturages extensifs 17 %

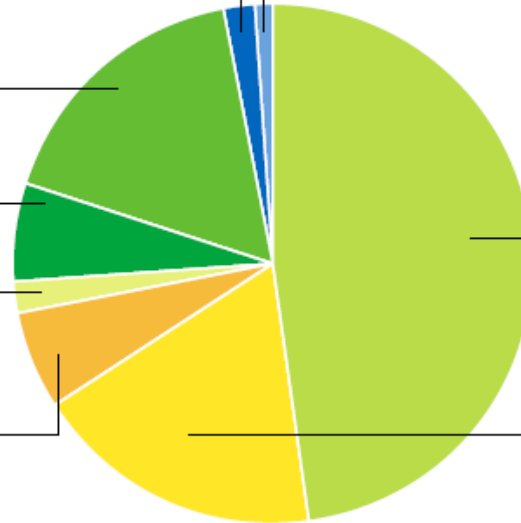
SCE dans les terres assolées 6 %

Prairies extensives 48 %

Bosquets champêtres et berges boisées 2 %

Surfaces à litière 6 %

Prairies peu intensives 18 %



Source : OFAG

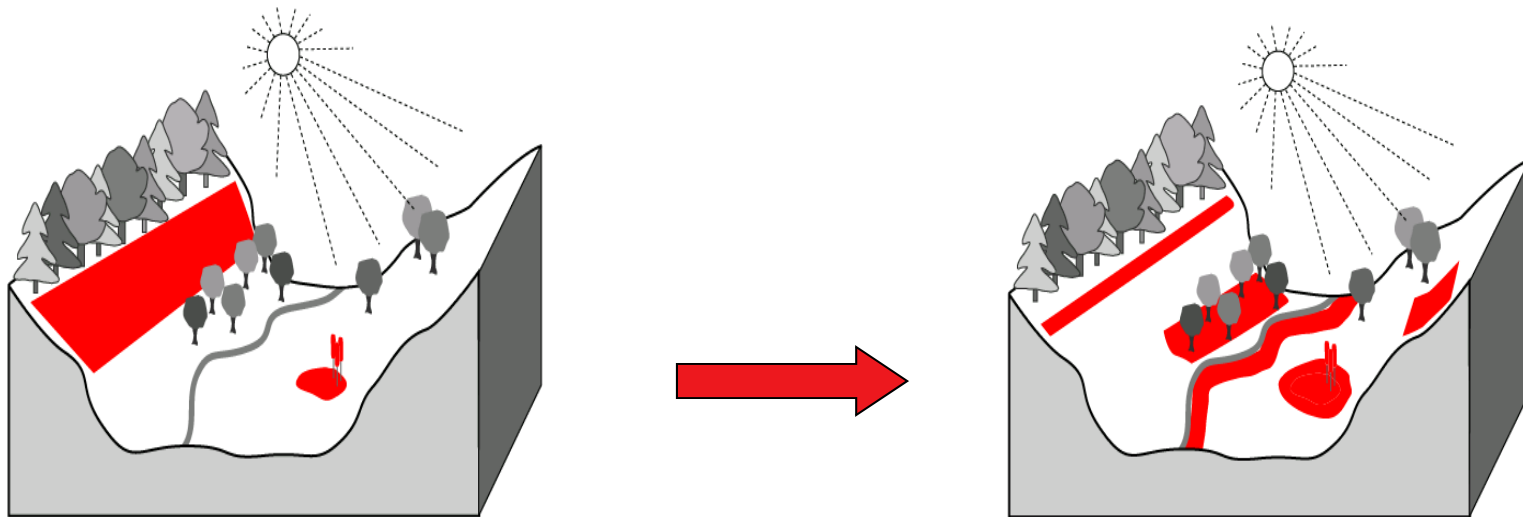


## Critiques: C'est bien, mais...

### Déceptions au niveau de la qualité:

- Peu de prairies écologiques sont riches en espèces;
- Les surfaces ne sont pas reliées entre elles;
- Peu d'effets positifs sur la biodiversité.

### Raisons:





## Objectif « Qualité biologique » !

- Mise en place de mesures incitatives en faveur:
  - la qualité biologique
  - la mise en réseau
- Participation volontaire, conclusion de contrats renouvelables de 6 ans, avec contrôle intermédiaire
- Evaluation de la qualité biologique sur la base de plantes indicatrices et des critères de structures.





## Enveloppes financières 2014-2017

# Aperçu des 3 enveloppes financières

(en millions de francs)	Budget 2013	Arrêté fédéral du 13 mars 2013	Moyenne par année
Amélioration des bases de production et mesures sociales	194	<b>798</b> (638)	199,5
Production et ventes	458	<b>1 776</b>	444,0
Paiements directs	2 794	<b>11 256</b>	2 814,0
<b>Total</b>	<b>3 446</b>	<b>13 830</b> (13 670)	<b>3 457,5</b>

*(entre parenthèses: montants dans le message)*

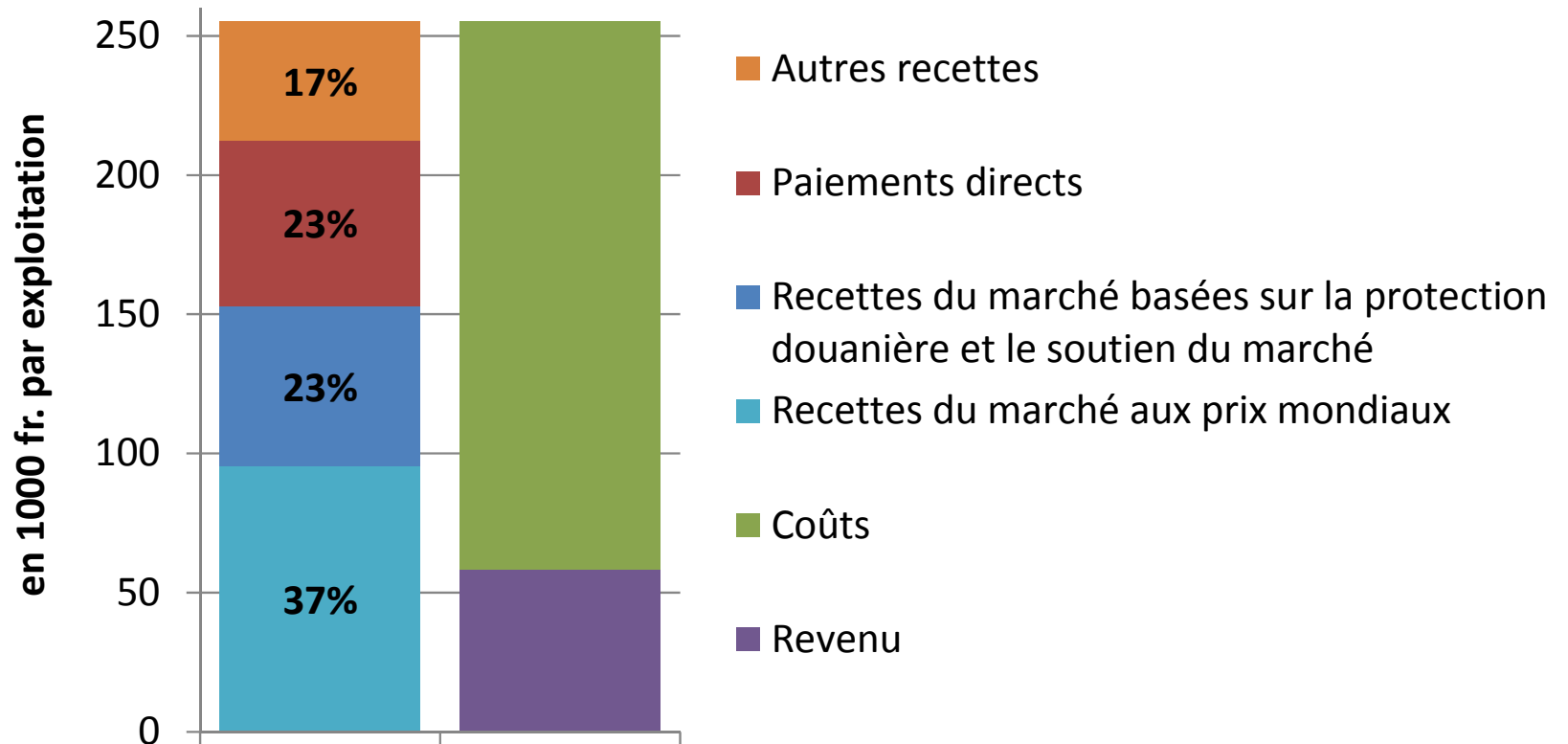




## Contexte

# Formation du revenu

Exploitation suisse moyenne 2009/2011



→ **L'amélioration des recettes du marché (quantité x prix) et la réduction des coûts sont plus importantes pour le revenu des exploitations que l'optimisation des paiements directs**



# Paiements directs

## Concept

Art. 104 Cst.

Sécurité de l'approvisionnement

Entretien du paysage cultivé

Conservation des ressources naturelles

Occupation décentralisée du territoire

Encouragement de modes de production particulièrement en accord avec la nature, écocompatibles et respectueux de la vie animale

### Contributions de transition

→ Garantie d'une évolution socialement supportable

#### Contributions au paysage cultivé

- Maintien d'un paysage ouvert par l'exploitation de l'ensemble du territoire
- Compensation du degré de difficulté
- Promotion de l'estivage

#### Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

- Maintien de la capacité de production
- Compensation du degré de difficulté
- Promotion des terres ouvertes et des cultures particulières importantes

#### Contributions à la biodiversité

- Maintien et promotion de la diversité des espèces et des habitats

#### Contributions à la qualité du paysage

- Préservation, promotion et développement de la diversité paysagère

#### Contributions au système de production

- Promotion de systèmes de production particulièrement proches de la nature, écocompatibles et respectueux de la vie animale

Prestations écologiques requises PER et contributions à l'efficacité des ressources

→ utilisation durable des ressources naturelles

Critères d'entrée en matière et de limitation, sociaux et structurels



## Paiements directs Concept

Art. 104 Cst.  
Sécurité de l'approvisionnement  
Entretien du paysage cultivé  
Conservation des ressources naturelles  
Occupation décentralisée du territoire  
Encouragement de modes de production particulièrement en accord avec la nature, écoproducteurs et respectueux de la vie animale

### Contributions de transition

→ Garantie d'une évolution socialement supportable

Contributions au paysage cultivé  
→ Maintien d'un paysage ouvert par l'exploitation de l'ensemble du territoire  
→ Compensation du degré de difficulté  
→ Promotion de l'estivage

Contributions à la sécurité de l'approvisionnement  
→ Maintien de la capacité de production  
→ Compensation du degré de difficulté  
→ Cultures particulières importantes

Contributions à la biodiversité  
→ Maintien et promotion de la diversité des espèces et des habitats

Contributions à la qualité du paysage  
→ Préservation, promotion et développement de la diversité paysagère

Contributions au système de production  
→ Promotion de systèmes de production particulièrement proches de la nature, écoproducteurs et respectueux de l'environnement

Prestations écologiques requises PER et contributions à l'efficacité des ressources  
→ utilisation durable des ressources naturelles

Critères d'entrée en matière et de limitation, sociaux et structurels



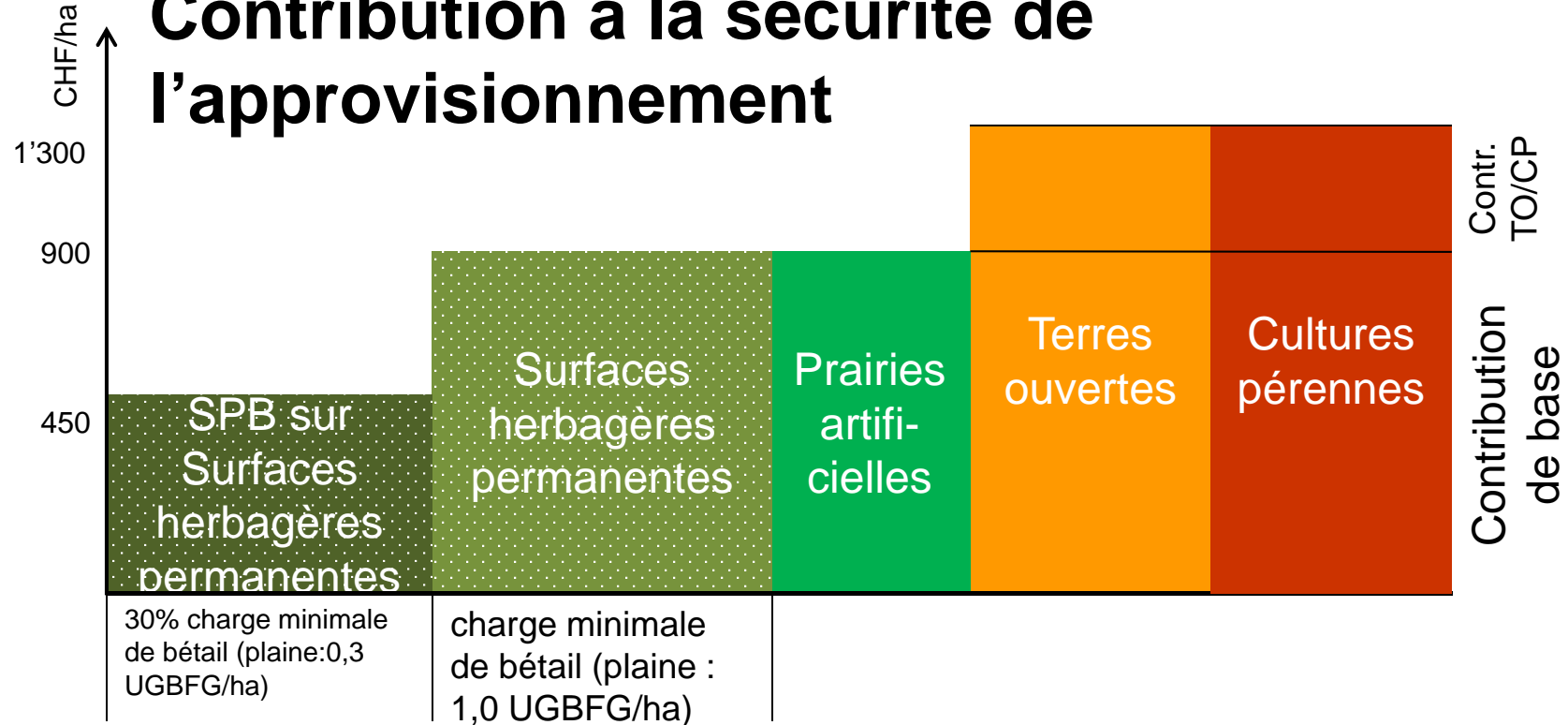
## Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

- Maintien de la capacité de production
- Compensation du degré de difficulté
- Promotion des terres ouvertes et des cultures particulières importantes



## Paiements directs

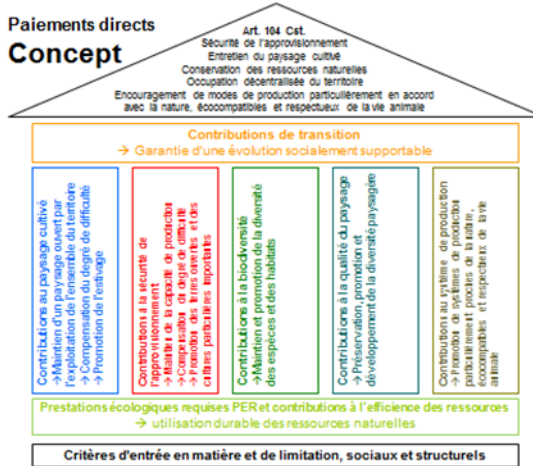
# Contribution à la sécurité de l'approvisionnement



La charge d'animaux minimale doit être atteinte sur l'ensemble de l'exploitation; la contribution est diminuée proportionnellement si la CMB n'est pas atteinte.



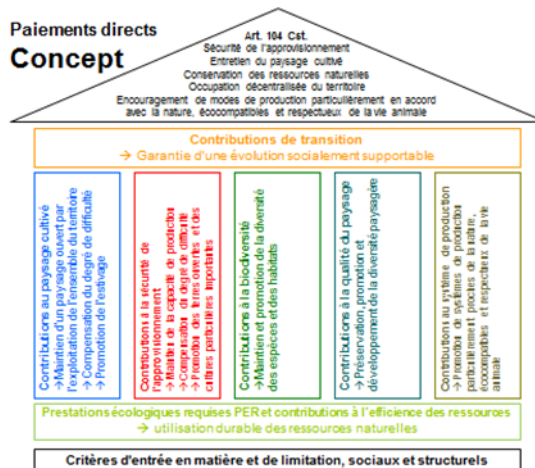
## Paiements directs Concept



**Contributions au paysage cultivé**  
→ Maintien d'un paysage ouvert par l'exploitation de l'ensemble du territoire  
→ Compensation du degré de difficulté  
→ Promotion de l'estivage



## Paiements directs Concept



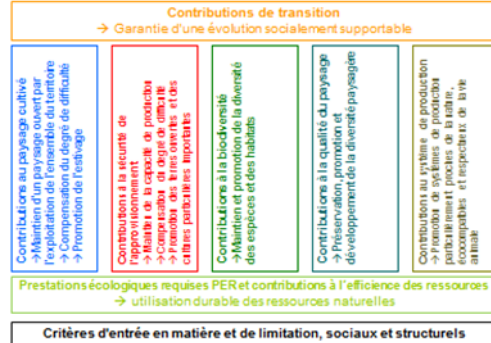
# Contributions à la biodiversité

→ Maintien et promotion de la diversité des espèces et des habitats



## Paiements directs Concept

Art. 104 Cst.  
Sécurité de l'approvisionnement  
Entretien du paysage cultivé  
Conservation des ressources naturelles  
Occupation décentralisée du territoire  
Encouragement de modes de production particulièrement en accord avec la nature, écoproduites et respectueux de la vie animale



Burgener, Norbert

# Contributions à la qualité du paysage

→ Préservation, promotion et développement de la diversité paysagère



## Paiements directs Contribution à la qualité du paysage



### Principes et Mesures

- Cofinancement (la Confédération prend en charge 90 % des contributions)
- Axées sur les objectifs régionaux
- Conservation ou valorisation
- Prestations uniques et prestations annuelles récurrentes
- Mesures fournies dans le cadre de l'utilisation agricole, les mesures sans lien avec l'exploitation agricole ne sont pas soutenues (sur Surface d'exploitation en propre ou en location).
- Mise en œuvre dans le cadre de conventions d'exploitation de 8 ans





## Paiements directs Contribution à la qualité du paysage



Culture colorée



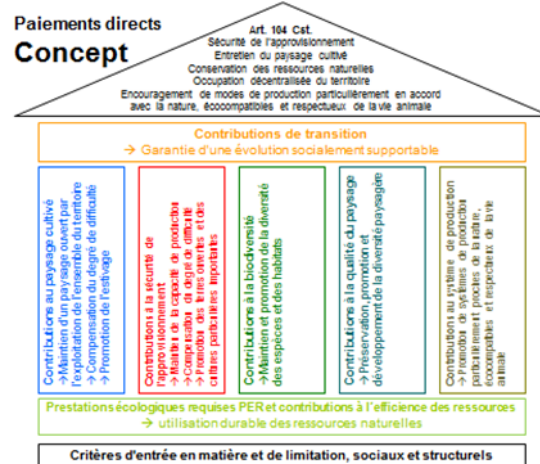
## Paiements directs Contribution à la qualité du paysage



Entretien simple des murs de pierres sèches



## Paiements directs Concept



**Contributions au système de production**  
→ Promotion de systèmes de production particulièrement proches de la nature, écocompatibles et respectueux de la vie animale



**Paiements directs**

# **Contributions au système de production**

## **Contribution pour les systèmes de production conformes au principe de la globalité**

- Culture biologique: augmentation de l'incitation en faveur des grandes cultures (nouveau 1 200 fr.) et des cultures spéciales (nouveau 1 600 fr.).
- Approfondissement d'autres systèmes de production.

## **Contribution pour des systèmes de production portant sur une partie de l'exploitation**

- Programme extenso: poursuite de la mesure
- Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages
- Contribution au bien-être des animaux (avant contributions éthologiques)

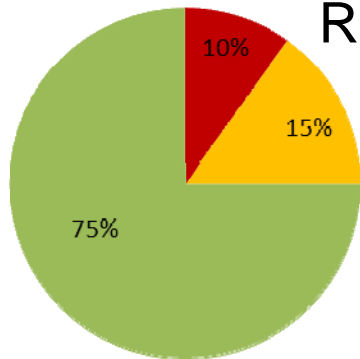


## Paiements directs: Contributions au système de production **Production de lait et de viande basée sur les herbages**



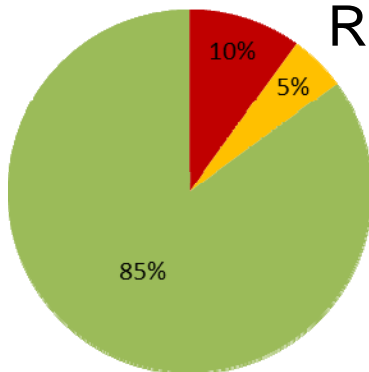
Exigences relatives aux fourrages:

Région de plaine:



- au moins 90% de la MS est composée de fourrage de base
- au moins 75% de la MS est composée de fourrage des prairies et des pâturages (frais, ensilé ou séché)

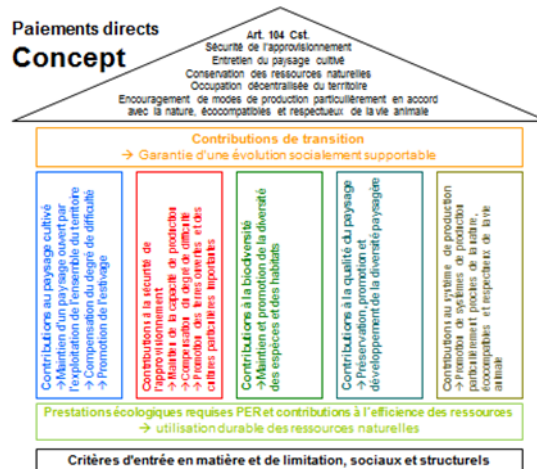
Région de montagne:



- au moins 90% de la MS est composée de fourrage de base
- au moins au moins 85% de la MS est composée de fourrage des prairies et des pâturages



## Paiements directs Concept



**Contributions à l'efficacité des ressources**  
→ utilisation durable des ressources naturelles



Paiements directs

# Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

## Processus d'épandage réduisant les émissions

- 30 francs/ha et par épandage pour:
  - rampe d'épandage à pendillards,
  - rampe d'épandage à tuyaux semi-rigides équipé de socs,
  - enfouisseur de lisier,
  - injection de lisier en profondeur
- Quatre épandages de lisier au maximum par année
- Pas de contributions pour la période allant du 15.11. au 15.2.
- Suisse-Bilan: 3 kg N disponible sont imputés par hectare et par épandage





**Paiements directs**

# **Contributions à l'utilisation efficace des ressources**

**Techniques culturales préservant le sol**



Contribution par hectare pour les cultures principales sur terres ouvertes

Semis direct: 250 fr./ha

Semis en bande (semis en bandes fraisées et Strip-Till): 200 fr./ha

Semis sous litière: 150 fr./ha

Pas de contributions pour l'aménagement de :

prairies artificielles par semis sous litière

d'engrais verts et de cultures intercalaires

Blé ou triticales après le maïs

Contribution supplémentaire en cas de non-utilisation

d'herbicides: 400 fr./ha





Paiements directs

# Contributions à l'utilisation efficiente des ressources



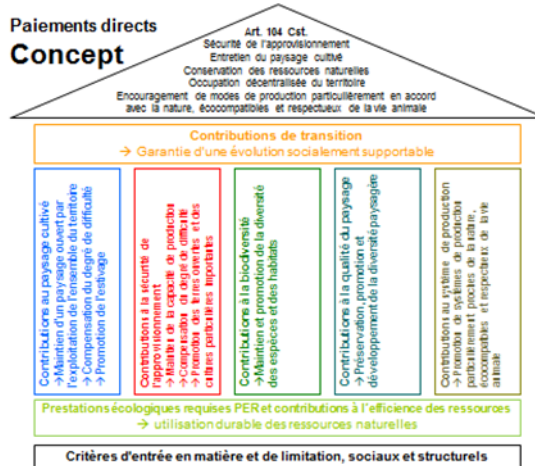
## Utilisation de techniques d'application précises

Contribution unique (achat) par pulvérisateur pour l'application précise de produits phytosanitaires :

- Pulvérisation sous-foliaire: dropleg, autres systèmes
  - 50 % de traitement sous-foliaire
- Pulvérisateurs utilisés en arboriculture fruitière et en viticulture:
  - les pulvérisateurs à jets projetés, avec flux d'air horizontal orientable
  - pulvérisateurs à jets projetés avec flux d'air horizontal orientable et détecteur de végétation
  - Pulvérisateurs sous tunnels à récupération
  - 50 % de réduction de la dérive



## Paiements directs Concept



**Contributions de transition**  
→ Garantie d'une évolution socialement supportable



## Paiements directs

# Besoins financiers paiements directs

(en millions de francs)	2014	2017
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 111	1 111
Contributions au paysage cultivé	501	529
Contributions à la biodiversité	307 effectivement: 367	352
Contribution à la qualité du paysage	35 effectivement: 70	110
Contributions au système de production	390 effectivement: 439	417
Contributions à l'efficience des ressources	48	74
Contribution de transition	417 effectivement: 308	220
<b>TOTAL</b>	<b>2 809</b>	<b>2 813</b>

A wide-angle photograph of a lush green wheat field in the foreground, stretching towards a distant horizon. The sky is a clear, bright blue with a large, glowing sun in the upper left quadrant, creating a soft lens flare. The overall scene is peaceful and natural.

**Suisse. Naturellement.**

**Merci de votre attention!**



## Conséquences

# Exemple d'exploitation

Exploitation combinant le lait/les grandes cultures dans la zone de plaine

Zone	Zone de plaine
Surface agricole utile	24,4 ha
Terres ouvertes	9,8 ha
Nombre de vaches laitières (SST et SRPA)	27
Total des UGB bovines	34
Prairies extensives	1,2 ha
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	0,4 ha
Arbres fruitières à haute-tige	91 arbres
Céréales extenso	4,7 ha



## Conséquences Sans programmes facultatifs

	Aujourd'hui	2014
Contributions à la surface	31'170	
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossier (+supplément d'estivage)	14'020	
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement: C. de base		24'990
C. pour la production dans des conditions difficiles		0
Contributions au maintien d'un paysage ouvert		-
Contributions pour surfaces en pente 18%-35%	-	-
Contributions pour surfaces en pente >35%	-	-
Contributions pour surfaces en forte pente		-
Contributions de mise à l'alpages		-
<b>Total I</b>	<b>45'190</b>	<b>24'990</b>
Contribution de transition		12'910
<b>Total II</b>		<b>37'900</b>



## Conséquences Programmes facultatifs poursuivis

	Aujourd'hui	2014
Contributions à la biodiversité		
Prairies extensives	1'500 CHF/ha	
Contribution OQE (prairies extensives)	1000 CHF/ha	1500 CHF/ha
Contribution pour la mise en réseau	max. 1'000 CHF/ha	
Contributions au système de production		
SRPA	180 CHF/UGB bovines	190 CHF/UGB bovines
SST	90 CHF/UGB bovines	
Agriculture biologique	200 CHF/ha surface herbagère	



## Conséquences Agriculteur participe aux programmes facultatifs à partir de 2014

	2014	2017
<b>Pas de modification</b>	<b>-6'760 CHF</b>	<b>-12'360 CHF</b>
Prairies extensives	+/- 0 CHF	
OQE (qualité: prairies extensives et haies)	+2'600 CHF	
OQE (qualité: arbres fruitières à haute-tige)	+2'700 CHF	
Contribution à l'efficacité des ressources – pendillards (2 épandages; 20 ha)	+1'200 CHF	
Production de lait basée sur les herbagères	+ 2'860 CHF	
Contribution à la qualité de paysage (120 CHF/ha)	+ 2'930 CHF	
Mise à l'alpage (5 UGBF, 100 jours)	+1'850 CHF	
<b>Différence I</b>	<b>-260 CHF</b>	<b>-5'860 CHF</b>
<b>Différence II</b>	<b>+5'530 CHF</b>	<b>-70 CHF</b>
<b>Différence III</b>	<b>+7'380 CHF</b>	<b>+1'780 CHF</b>





## Conséquences

# Exemple d'exploitation

Exploitation: Engraissement de veaux, zone de montagne IV

Zone	Zone de montagne IV
Surface agricole utile	15,4 ha
Terres ouvertes	0 ha
Total des UGB bovines (en partie SST et SRPA)	14,8
Autres UGBF	2,8
Prairies peu intensives	1,3 ha
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	0 ha



## Conséquences Sans les programmes facultatifs

	Aujourd'hui	2014
Contributions à la surface	15'720	
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossier (+supplément d'estivage)	10'610	
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles (+supplément d'estivage)	18'270	
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement: C. de base		13'290
C. pour la production dans des conditions difficiles		+5'500
Contributions au maintien d'un paysage ouvert		5'990
Contributions pour surfaces en pente	7'260	8'030
Contributions pour surfaces en forte pente		5'110
Contributions de mise à l'alpages		4'120
<b>Total I</b>	<b>51'860</b>	42'040
Contribution de transition		6'280
<b>Total II</b>		<b>48'320</b>



## Conséquences Programmes facultatifs continués

	Aujourd'hui	2014
Contributions à la biodiversité		
Prairies peu intensives	300 CHF/ha	300 CHF/ha
Contribution OQE (Prairies peu intensives)	700 CHF/ha	1'000 CHF/ha
Contribution pour la mise en réseau	Max. 500 CHF/ha	Max. 1'000 CHF/ha
Contributions au système de production		
SRPA	180 CHF/UGB bovines	190 CHF/UGB bovines
SST	90 CHF/UGB bovines	
Agriculture biologique	200 CHF/ha surface herbagère	



## Conséquences Agriculteur participe aux programmes facultatifs à partir de 2014)

	2014	2017
<b>Pas de modification</b>	<b>-2'420 CHF</b>	<b>-5'140 CHF</b>
OQE (qualité: prairies peu intensive)	+1'290 CHF	
Contribution à l'efficacité des ressources	+/-0 CHF	
Production de lait basée sur les herbagères	+ 3'080 CHF	
Contribution à la qualité de paysage (120 CHF/ha)	+ 1'850 CHF	
Prairies extensives (+ 1 ha; qualité)	+1'550 CHF	
<b>Différence I</b>	<b>-1'130 CHF</b>	<b>-3'850 CHF</b>
<b>Différence II</b>	<b>+3'800 CHF</b>	<b>+1'080 CHF</b>
<b>Différence III</b>	<b>+5'350 CHF</b>	<b>+2'630 CHF</b>